

Aide à la transformation numérique des entreprises

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Ce dispositif vise à soutenir les projets de transformation numérique global et stratégique, prenant en compte les enjeux de sobriété et de sécurité numériques.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce dispositif les PME à partir de 10 salariés (ETP) et les associations à partir de 10 salariés (ETP) et ayant une activité économique.

Les entreprises de la filière numérique ne sont pas prioritaires.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent :

- disposer d'une stratégie de transformation numérique clairement définie,
- s'engager à réaliser un diagnostic de maturité cyber sécurité financé par la Région et réalisé par le Campus Régional de Cyber sécurité et de Confiance Numérique Nouvelle-Aquitaine.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Suite à la réalisation de ce diagnostic de maturité cyber sécurité, le projet de transformation numérique global et stratégique devra impacter a minima les axes suivants :

- la stratégie / l'organisation : rendre son organisation plus agile, injecter de la transversalité et du mode projet, digitaliser ses processus internes (Métier, RH, Data),
- la relation client : mettre le client au cœur de la stratégie de développement et de la valeur de l'offre de l'entreprise, offrir une expérience utilisateur riche et personnalisée,
- l'offre : passer du produit ou service à l'usage, proposer des offres de service innovantes à valeur ajoutée,
- les outils : système d'information, optimisation/exploitation des flux de données, pilotage par la donnée (outils décisionnels).

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne peuvent pas prétendre au dispositif :

- les professions réglementées ou assimilées,
- les secteurs BTP,
- le transport,
- les CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention dont le taux d'intervention peut aller jusqu'à 50% des dépenses éligibles (seuil minimum de dépenses éligibles : 30 000 € HT).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les entreprises doivent retourner le formulaire de pré-demande ci-dessous, dûment complété à l'adresse dédiée compte-tenu de son secteur d'activité :

- PME non industrielle ou une Association avec activité économique avérée (plus de 10 Equivalent Temps Plein - ETP) : **transfonum@nouvelle-aquitaine.fr**,
- PME industrielle (plus de 10 Equivalent Temps Plein - ETP) : **performance-industrielle@nouvelle-aquitaine.fr**,
- PME industrielle agroalimentaire (plus de 10 Equivalent Temps Plein - ETP) : **iaa@nouvelle-aquitaine.fr**.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 10 salariés.
- Forme juridique
 - › Autres formes juridiques
 - › Association

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Liens

- [Pré-demande de l'aide à la transformation numérique](#)